ISNARD

A FRÉRON.

Et je le montrerai nud tout couvert de la lèpre du crime.
Disc. d'Isnard, dans la séance du 30 ventose dernier.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE DU PONT,
rue de la Loi, N°. 1232.

L'AN IV.



ISNARD A FRÉRON.

Un homme qui, jeune encore, a déjà atteint l'immortalité du crime, Fréron, a publié la première partie d'un écrit relatif à sa mission dans le Midi : j'attends la publicité du second volume de ce monstrueux ouvrage, pour répondre à toutes les inculpations qui pourront me concerner, et il n'en est aucune sur laquelle je ne prouve que cet infâme en a menti.

O Fréron ! je me félicite d'avoir mérité ta haine. Je cesserois de m'estimer moi même, si tu avois pu me flétrir de tes éloges : mais est-ce bien toi, le dévastateur et le bourreau de mon pays, qui as l'audace de m'inculper?... Et depuis quand, et de quel front le crime impuni ose-t-il accuser l'innocence? Eh ! quoi ! tu n'as pas craint que je te ferme la bouche en l'abreuvant du sang innocent que tu as fait verser !.... Tu n'as pas craint que je révele

les attentats inouis de ta première mission !.... Crois-tu que je les ignore? ou penses-tu qu'ils sont trop affreux pour que j'ose les publier, ou qu'on veuille les croire ? Oui, j'épouvanterai la France, j'étonnerai les siècles, par le récit de tes forfaits; toi-même, en te regardant dans ce miroir fidèle, reculeras d'effroi.... Tu voudras te fuir; mais ne pouvant te séparer de ton être, tu invoqueras la mort pour échapper à ta présence... Ma bouche va jetter UN CRI dont frissonnera la nature; il éveillera l'écho du tems, et retentira de génération en génération...... Ma plume aussi brûlante qu'un fer ardent, veut te marquer au front d'un signe ineffaçable..... Les traits de la calomnie dont voulut me frapper ta main perfide, ont glissé sur le bouclier; mais ceux de la vérité que je vais te lancer, te perceront d'outre en outre.

Tu crois faire oublier tes crimes en retraçant des actes de vengeance qui en ont été la suite. Insensé ! Ces récits t'accusent : ce sont tes *actions* criminelles qui ont enfanté ces *réactions* malheureuses dont tu te rends l'historien, et dont tu fus aussi le premier provocateur après le 9 thermidor (1).

(1) En organisant à cette époque par ses déclamations dans

Ah ! sans toi l'olivier qui embellit les climats où je reçus le jour et où vole mon cœur, n'eût jamais cessé d'être l'arbre de la paix. Le plaisir, le bonheur reposeroient sous nos treilles. Les échos retentiroient, comme jadis, du chant des *Troubadours*, et la danse folâtre au son du tambourin, fixeroit encore sous les orangers, l'amour, les ris et les jeux.... (2)

Tu as banni la gaité de son pays natal. C'est ta main homicide qui étendit sur les beaux rivages de la méditerranée le crêpe funèbre qui les couvre.

A chaque pas que j'ai fait dans le Midi,

---

l'Orateur du peuple, cette force qu'on appeloit *l'armée de Fréron* ou *la jeunesse de Fréron*, qui certes ne commit dans Paris aucun acte de violence, mais qui par l'exemple contagieux de ses rassemblemens, donna lieu dans quelques villes à des réunions de jeunes gens fougueux, qui dans leur indignation vengèrent quelquefois, par des excès coupables, la mort impunie de leurs parens assassinés.

(2) O lecteur, que ne puis-je dans cet écrit, te reposer plus souvent sur d'aussi riantes images ! Mais hélas ! je vais peindre la laideur du crime, et mes pinceaux seront forcés de se tremper dans le sang. J'en ai le premier l'ame flétrie et le cœur déchiré. J'éprouve en écrivant sur *Fréron* le même supplice que ces infortunés qu'un tyran faisoit attacher vivans sur un cadavre pestilentiel. Ah ! pourquoi ce misérable que je laissois en repos, a-t-il vaincu mon extrême indolence, et m'a-t-il forcé de remuer ses crimes ?

j'ai trouvé les traces du sang que tu y as fait répandre : tout être vivant t'y accuse ; les pierres même y publient tes cruautés, et partout où je rencontre un crime, je retrouve FRÉRON.

Lorsque j'ai demandé qui avoit pu couvrir ces contrées d'un deuil universel, des millions de veuves et d'orphelins se sont écriés : C'EST FRÉRON (3).

---

(3) Oui, c'est Fréron qui, dès 1793, porta dans ces belles contrées la désolation et la mort.... Il y sema tous les fermens de discorde et de vengeance, en les couvrant de prisons et d'échafauds. J'en fournis la preuve par ses propres lettres. Il écrivoit de Marseille le 23 brumaire an 2, au citoyen *Moïse-Bayle*, représentant du peuple,

Il est essentiel qu'on n'envoie pas ici de nouveaux représentans qui nous entravent dans notre marche révolutionnaire ; nous allons prendre des mesures EXTRAORDINAIREMENT TERRIBLES, *nous connoissons peu de représentans* À NOTRE HAUTEUR, *c'est ce qui nous fait craindre d'avoir à faire à des* MODÉRÉS *ou à des hommes pour qui le chapitre des considérations ne finit pas.*

Signé FRÉRON.

Les mesures furent en effet *extraordinairement terribles.* On avoit déjà créé *un tribunal révolutionnaire* aussi prompt et aussi cruel que celui de Paris, il ne le trouva pas assez expéditif, et il établit une commission encore plus antropophage. Voici ce qu'il écrivit à cet égard à son collègue *Moïse-Bayle*, le 5 pluviose an 2.

LA COMMISSION MILITAIRE *que nous avons établie à la place du* TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE *va un train* ÉPOUVANTABLE *contre les conspirateurs.* (Ces conspirateurs étoient les riches négocians

J'entre dans Marseille : je visite l'ancien

---

et les prétendus *fédéralistes*, victimes du 31 mai, qui depuis ont été déclarés avoir bien mérité de la patrie.) *Quatorze ont déjà payé de leur tête leurs infâmes trahisons ; ils tombent comme grêle sous le glaive de la loi. — Demain, seize doivent être encore guillotinés, presque tous chefs de légion, notaires, sectionnaires, membres du tribunal populaire, ou ayant servi dans l'armée départementale.* (c'est-à-dire, tous fédéralistes et bons citoyens). *En huit jours, la commission militaire fera plus de besogne que le tribunal n'en a fait en quatre mois. — Demain trois négocians dansent aussi la carmagnole, c'est à eux que nous nous attachons*, etc.

Signé Fréron.

On ne soupçonneroit jamais de quelle manière s'exécutoient ces assassinats judiciaires. Son collègue *Moïse-Bayle*, qui certes n'est pas suspect, nous l'apprend dans une note que voici :

Cette commission, dit-il, *composée de six membres, jugeoit à* TROIS, SANS ACCUSATEUR PUBLIC NI JURÉS ; *elle faisoit monter de la prison ceux qu'elle vouloit envoyer à la mort. Après leur avoir demandé leur nom, leur profession*, ET QUELLE ÉTAIT LEUR FORTUNE, *on les faisoit descendre pour être placés sur une charette qui se trouvoit devant la porte du palais de justice. — Les juges paroissoient ensuite* SUR LE BALCON, *d'où ils prononçoient la sentence de mort. Telle étoit la méthode expéditive imaginée par* Fréron.

L'exemple d'un pareil tribunal en fit éclorre d'autres, et par une suite des mesures et de la cruauté de *Fréron*, le midi se couvrit d'échafauds. De tous côtés les *fréronistes* égorgeoient au nom des loix. Il s'établit dans la suite une commission à *Orange*, si *extraordinairement terrible*, qu'elle étoit prête, au moment où le 9 thermidor arriva, de faire guillotiner douze mille victimes, je dis douze mille, elles étoient déjà rassemblées dans

édifice des *Accoules* (5), je trouve ses tours abatues; je demande si le feu du ciel les a frappées; on me dit : *Non*, C'EST FRÉRON.

Je porte mes pas vers le quartier *Ferréol*. Je veux revoir ce temple (6) qui embélissoit la ville, et ne trouvant plus que des décombres, je demande : Quelle main a renversé ces colonnes ? On me dit : C'EST CELLE DE FRÉRON.

Je me suis rendu à la salle des concerts,

---

les prisons, et des fosses étoient prêtes pour les ensevelir....

Ce n'est là qu'une foible esquisse d'une partie des horreurs dont le Midi fut le théâtre, et Fréron l'auteur. Et, lorsqu'après la destruction de la tyrannie, on n'a voulu punir aucun de ces brigands qui assassinoient et voloient par ordre de *Fréron* ; lorsqu'au lieu de faire oublier leurs crimes ils se sont rassemblés à Toulon en prairial an 3, et ont voulu ressaisir leur sceptre et leur poignard par l'insurrection la plus violente et la plus criminelle, est-il étonnant qu'il ait éclaté des actes de vengeance?

Fréron dans son ouvrage a voulu tromper la France sur la nature et les causes de l'insurrection anarchique des Toulonnois en prairial. Nul ne pourra mieux le confondre sur cet objet que le représentant Guérin qui resta plusieurs jours sous le poignard des insurgés. Ce collègue développa dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, le plus grand caractère ; il combattit d'une main ferme tous les factieux, et ne prêcha que la paix.

(5) Vaste et magnifique église, monument précieux d'architecture gothique.

(6) L'église de S. Ferreol, dont l'architecture moderne rivalisoit de richesse avec celle des Accoules.

et ne la retrouvant plus, j'ai demandé quel vandale avoit fait disparoître cet asyle des arts: on m'a dit : c'EST FRÉRON (7).

Arrivé sur la place de la bourse, mes yeux veulent admirer les chefs d'œuvre de l'immortel Puget : un artiste me dit : FRÉRON LES A DÉTRUITS (8).

---

(7) Il fit détruire avec ce superbe édifice toutes les maisons environnantes.

(8) La façade du ci-devant hôtel-de-ville de Marseille, aujourd'hui la maison commune, est connue de tous les amis des arts. L'étranger nous envie ce chef-d'œuvre du *Pujet*. — *Fréron* ordonna de démolir tout l'édifice. Déjà les archives étoient déplacées, et la municipalité transportée ailleurs. Déjà le marteau du vandale avoit frappé l'œuvre du génie... Les députés montagnards de Marseille qui restoient à la convention (les autres avoient su mourir pour leur devoir.) obtinrent des comités de gouvernement d'arrêter la démolition. Il n'y eut que le fameux balcon du centre et quelques morceaux sublimes du Puget qui furent détruits.

Je n'ai rappelé dans cet écrit qu'une bien foible partie des démolitions ordonnées par *Fréron*. Les 23 plus beaux édifices publics de Marseille où s'assembloient les sections ont été rasés par ses ordres, sur le motif qu'ils avoient renfermé des fédéralistes. On appercevra dans une des lettres de ce scélérat, en date du 5 nivose an 2, qu'il poussa le délire du crime jusques à requerrir dans tout le midi 12000 maçons pour démolir et raser une vaste cité toute entière. Si les comités de gouvernement n'eussent mis un frein à sa passion dévastatrice, les départemens qu'il ravagea ne seroient plus qu'un désert.

On voit dans une de ses propres lettres, en date du 14 pluviose an 2, que les comités pour l'appaiser lui écrivoient : *Si* MARSEILLE *étoit si rigoureusement punie, il faudroit que* BORDEAUX

Lorsqu'entouré de pétitionnaires qui pleuroient leurs parens, leurs amis, je leur disois : Quel tyran ordonna la mort de vos proches et le pillage de vos propriétés? tous répondoient : C'EST FRÉRON.

Quelquefois après avoir employé toute la

---

disparut de la surface de la république. Cet exterminateur répond aux comités : BORDEAUX *comme* MARSEILLE *a eu ses* BARBAROUX. BORDEAUX *est criminelle. . . . Si* BORDEAUX *s'est rendu coupable d'aussi grands attentats, il faut raser* BORDEAUX. *Il faut raser* MARSEILLE.

Il achève sa lettre en disant : nous persistons à croire que toute ville RÉBELLE *doit* DISPAROITRE *de dessus le* GLOBE. Personne n'ignore que cette prétendue *rébellion* consistoit à avoir défendu *la majorité* de la convention contre *Marat*, *Robespierre*, *Hanriot* et *la montagne* ; 73 départemens y avoient pris part, Fréron *persistoit* donc à vouloir raser plus des deux tiers de la France ! Enfin les pierres ne purent elles seules assouvir sa rage ; le continent ne put suffire à sa fureur, il voulut frapper jusqu'à la mer dont les ondes sans doute lui parurent aussi fédéralistes. Il proposa de combler le port de Marseille avec les décombres des démolitions : heureusement ses collègues s'y opposèrent, sans quoi c'en étoit fait de notre commerce dans la Méditerranée, de nos comptoirs dans le Levant, et de nos manufactures méridionales. O France! à quel monstre avois-tu confié tes destinées ! Il t'a frappée de mille coups de poignard ; il a voulu dessécher les sources de ta richesse, te bouleverser jusque dans tes fondemens ; et tu souffres encore sa présence! Est-il possible que celui qui surpassa la tyrannie de *Robespierre*, les massacres de *Carrier*, les dévastations de *Collot*, la cruauté de *Billaud*, ne soit pas, comme ceux-ci, jeté dans la Guyane, ou étendu avec les autres dans la fosse aux tyrans ! ! !

journée à essuyer les larmes de ces infortunés, à les consoler de leurs pertes, et à réparer l'effet de tes crimes, je m'endormois accablé de douleur; au milieu même du sommeil, des ténèbres, ton nom venoit encore frapper mon oreille. Une nuit, je crus voir le spectre du crime, errant à travers des échafauds, des prisons, des tombeaux, et le spectre sembloit me dire : JE SUIS FRÉRON.

Arrivé le 17 prairial à Marseille, dans un moment où l'on massacroit au fort Jean, je vole avec mes collègues pour défendre la vie des prisonniers au péril de la mienne : nous sauvons tous ceux qui pouvoient l'être encore; je leur demande : quels sont vos assassins ? ils répondent : C'EST LA JEUNESSE DE FRÉRON (9) *qui nous assassine aujourd'hui, parce qu'en d'autres temps nous avons assassiné nous-mêmes* PAR ORDRE DE FRÉRON (10).

Hélas ! j'ai vu débarquer les malheureuses victimes du 31 mai ! J'ai voulu savoir quel

---

(9) Je ne rapporte que les propos des prisonniers. sans vouloir incriminer ni excuser personne.

(10) Actuellement encore, les sectaires de *Marat* viennent d'ensanglanter Aix et Marseille, et celui qui a remis ces communes sous la domination de ces monstres, C'EST FRÉRON.

persécuteur les avoit forcées de fuir, et elles ont prononcé le nom de Fréron (11).

J'ai rencontré sur les débris d'une montagne qu'éleva la main des hommes, un autel ensanglanté : j'ai cru que l'on y adoroit le

---

(11) Croira-t-on que dans les départemens des Bouches-du-Rhône et du Var, ces fédéralistes, victimes du 31 mai, rappelés par décret de la convention, sont de nouveau persécutés, et toujours par la cruauté de *Fréron*. C'est lui qui, le 20 fructidor passé, surprit à la convention, sans rapport préalable, une loi, rédigée à double sens, et de telle manière, que quoiqu'elle ait déjà subi quelques changemens, les autorités actuelles créées par Fréron, s'en servent encore pour persécuter des milliers de républicains, qui n'ont d'autre tort que d'avoir eu trop raison, en se sacrifiant pour la bonne cause. Et tandis que leurs persécuteurs et tous ceux qui comme lui se couvrirent de crimes, vivent en paix, ils errent dans les bois. Chaque jour ils m'écrivent du fond des cavernes, des lettres qui m'arrachent des larmes. Puisse cet écrit pénétrer jusques dans leur retraite, et les consoler un instant !

Je regarde cette loi du 20 fructidor, comme une calamité publique, et un des plus grands traits de perfidie de Fréron ; une commission est nommée pour son examen ; mais qu'elle se hâte donc de faire son rapport, car ces infortunés sont sous les poignards des assassins, ou exposés à mourir de faim et de désespoir au milieu des forêts ! Il est des juges-de-paix de Toulon, qui abusant de cette loi du 20 fructidor, non-seulement lancent des mandats d'arrêt hors de leur ressort, et dans tout le département du Var; mais encore dans tous les départemens voisins.

O vertu ! qu'il est facile de t'opprimer ! que ta voix est foible et dédaignée ! O proscription, iniquités, que votre vol est rapide ! que vos blessures sont profondes ! O justice, raison, que votre marche est tardive ! que vos bienfaits coulent lentement !

Dieu de mes pères, et que ce sang étoit l'emblême de celui qui coula pour sauver le monde. *Non*, m'a-t-on dit, *l'on adoroit en ces lieux la divinité nouvelle que nous apporta* Fréron, *LE DIEU MARAT......! Ce sang que tu vois, c'est celui de tes frères qu'immola* Fréron (12).

---

(12) Nul plus que *Fréron* ne propagea dans les contrées méridionales et dans le reste de la France le culte de l'infernal *Marat*. Il le regardoit comme *son père*, et il n'a jamais cessé d'en être *idolâtre*. Voudra-t-on croire que, même long-tems après le neuf thermidor, il se prosternoit devant cet excrément empoisonné de l'espèce humaine ? Je lis dans sa *profession de foi* insérée le 25 fructidor dans son premier N°. de l'orateur du peuple, cette invocation bien digne de sa plume homicide.

O Marat, toi qui TANT DE FOIS *m'as appelé ton* DISCIPLE CHÉRI ; *toi dont* SOUVENT *j'ai* RÉDIGÉ *les feuilles courageuses, quand tu succombois sous le poids des travaux* ; *ombre immortelle, viens m'environner de ta puissance et m'embrâser de ta chaleur!*.... Et plus bas : *O mon maître! O mon éternel modèle!* etc. etc.

Il fut en effet le digne disciple de cet *homme-tigre*. Dans le commencement de la révolution Fréron rédigeoit un journal encore plus *sanguinaire* que celui de *Marat*, Ce sont eux et *Danton*, qui à cette époque combattirent il est vrai, comme tant d'autres, la tyrannie, mais qui les premiers déchaînèrent sur la malheureuse France le démon de l'anarchie.... Ce qu'il y a de plus affreux, c'est que ce ne fut point le fanatisme de la démagogie qui les égara ; ils n'armèrent les bras de la liberté de torches et de poignards, que parce qu'ils étoient royalistes ; non pas sans doute pour conserver *Louis dix-sept*, mais pour établir un *Louis*

J'ai trouvé sur mes pas les vestiges d'une fête : j'ai demandé pourquoi *Fréron* l'avoit

---

dix-huit... Enfin, ils étoient, suivant le temps et l'occasion, tout ce qu'il falloit être pour dévaster la France, satisfaire leur insatiable ambition de régner, et leur soif dévorante d'or et de sang humain....

On sait que *Marat* avoit été concerter en *Angleterre* avec *Calonne* les moyens de tout bouleverser en France, et d'y ramener la *royauté* par *l'anarchie ;* il choisit pour son collaborateur dans ce grand œuvre d'iniquité, *Fréron* qu'il reconnut être encore plus sanguinaire et plus *hypocrite* que lui.

Il m'a été certifié par des personnes bien instruites et dignes de foi, qu'avant la révolution, *Fréron* travailloit à *l'Année littéraire* avec l'abbé *Royou*, dont il étoit le grand *ami* et le très-cher *neveu.* La révolution survenue, *Royou* entreprit son journal de *l'Ami du Roi*, qui ne respiroit que l'amour de l'esclavagé, et *Fréron* son journal de *l'Orateur du Peuple* qui ne respiroit que pillage et massacre ; et comme ils tendoient au même but par des voies différentes, ils ne cessèrent pas d'être intimément liés, et dit-on, de loger sous le même toît et en commun (c'est ce que le citoyen qui les coëffoit tous deux dans la même chambre, a certifié à un de mes collègues.) Tandis que Royou pressoit les français de tomber aux genoux du roi, *Fréron* leur crioit d'égorger au nom de *l'égalité.* Lorsque l'un n'avoit pas pu rédiger son journal, l'autre modulant sa plume sur le ton de son ami, le rédigeoit pour lui ; et se livrant ensuite tous deux aux crapules de la débauche, ils rioient de leur perversité profonde, et de la crédulité du peuple et de tous les partis dont ils se jouoient avec tant d'impudence....

Voilà quel est ce *Fréron* qui ose s'appeler *républicain !* Quel *républicain*, grand Dieu !. ... Oh ! combien chaque jour je rencontre sur mes pas, d'autres *républicains* à peu-près de ce genre.... !

Jadis, à Rome et dans la Grèce, ce qui servoit de mesure au

ordonnée, et une voix sortant des tombeaux a répondu :

POUR CÉLÉBRER LE SUPPLICE DE SES COLLÈGUES (13).

Ombres indignées de nos martyrs, contenez ma plume !

Cruel ! où puise-tu tant de barbarie ? *Médicis* en voyant à ses pieds la tête de son ennemi, dissimula sa joie ; et tu fais éclater ton ivresse. . . .

On a vu sur des rives sauvages des cannibales attacher les vaincus à des arbres, et danser autour de leur proie. Mais vit-on jamais chez aucun peuple *fêter le supplice* et danser autour des cadavres qui tombent de l'échafaud ?

---

républicanisme, c'étoit LA VERTU. . . . Mais on a tellement tout *révolutionné*, que trop souvent aujourd'hui c'est LE CRIME. . . .

O tempora ! O mores ! O tems ! O mœurs !

(13) Il fut en effet donné une *fête* pour *célébrer* le *supplice* des 22 députés que *Robespierre* et la commune de Paris firent égorger les premiers, c'est *Fréron* lui-même qui nous l'apprend. Il termine sa lettre du 23 brumaire an 2, publiée dans le second écrit de Moïse-Bayle, page 16, par ces paroles aussi sales qu'atroces :

Les sacrés brissotins ont donc dansé la CARMAGNOLE *; il se prépare ici une* FÊTE *pour* CÉLÉBRER *cette* DÉCOLATION.

Cet affreux plaisir est bien digne de *Fréron*.....

J'entre dans Toulon désert : Je demande qui dépeupla cette cité, et l'on me nomme encore Fréron (14).

Enfin me promenant un jour *au Champ-de-Mars*, je vois sur un mur l'empreinte de mille coups de feu : J'en demande la cause, un vieillard s'approche et me dit (15) :

« C'est ici que Fréron a commis des forfaits à faire pâlir le soleil : écoutez et frémissez d'horreur.

» Le crime immense du 31 mai, venait de se consommer : les ardens républicains de ces contrées, indignés du triomphe de la montagne, insurgent pour venger la convention. Leur cause était sainte : mais ils furent vaincus !..... La montagne usurpatrice les proscrit en masse : elle met *hors la loi*, d'un trait de plume, toute la force départementale, et tous les sectionnaires

---

(14) On voit dans les écrits de Moyse-Bayle que la population de cette commune, qui étoit de 28400 ames, fut réduite à 6 ou 7000.

(15) L'existence de ce vieillard n'est point une fiction. Il vit : il a également raconté ses malheurs à mon collégue Despinassy, et je ne rapporte qu'un trait historique connu de tout le midi.

» qui avoient pris quelque part à ce qu'elle » appeloit *fédéralisme.* Fréron étoit trop fé» roce, et trop dévoué à la faction de la mon» tagne, dont il étoit un des chefs, pour ne » pas exécuter rigoureusement cette affreuse » proscription (16). C'en étoit fait : de nom-

(16) Il est un représentant dont le nom doit être cher aux gens de bien, c'est le probe et courageux *Despinassi*, l'ami de mon cœur. Ce digne collègue étoit en mission dans les départemens méridionaux à la trop fameuse époque du 31 mai ; au lieu de fléchir devant la montagne triomphante, il osa s'expliquer avec franchise sur son usurpation et les crimes de ses chefs. Au lieu de poursuivre les fédéralistes, il voulut tout pacifier, et si l'on ne l'eut pas empêché d'agir, Toulon ne se fut jamais livré aux anglais, et pas une goutte de sang n'eut coulé dans le Midi. Mais *Fréron* et quelques autres, osèrent de leur autorité privée donner l'ordre de l'arrêter pour le conduire à Robespierre, qui l'eut sur-le-champ envoyé au supplice. Il ne dût son salut qu'à la fuite. Mis *hors la loi*, comme les autres députés proscrits qui s'étoient soustraits à l'arrestation, nous rentrâmes dans la convention nationale, quelques mois après qu'elle ne fut plus souillée par la présence des triumvirs ; et au grand regret de Fréron, qui long-temps après le 9 thermidor osa prononcer un discours à la tribune, où il soutint qu'il avoit existé un vrai systême de *fédéralisme.* Je rappelle cette phrase essentielle : *à cette époque*, dit-il, *la convention eut à combattre une faction puissante, elle portoit sur sa bannière*, RÉPUBLIQUE FÉDÉRALISÉE ; ce qui étoit la plus horrible calomnie, car il sait bien que le manifeste qui fut publié à cette époque ne demandoit que l'intégralité de la représentation nationale, et que l'étendard de l'armée départementale portoit cette inscription : RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE, RESPECT AUX PERSONNES ET AUX PROPRIÉTÉS. Aujourd'hui Fréron prétend dans

» breux échafauds alloient être dressés dans » cette commune : déjà les subsistances lui » étoient coupées du côté de la terre : elle » ne pouvoit s'en procurer que par la mer ; » mais les anglois, qui en étoient maîtres, » interceptoient l'arrivée de tout navire. Il » falloit donc fléchir devant la montagne ou » l'escadre angloise, se livrer à la merci de » *Robespierre* et de *Fréron*, ou de l'amiral » *Hood*. Ceux-là nous apportoient des écha- » fauds ; celui-ci promettoit de les briser. » Les uns nous donnoient la famine, l'autre » s'engageoit à nous fournir des grains. *Fré-* » *ron* nous apportoit cette constitution de » 1793, écrite avec le plus pur sang de nos » représentans, et par la main du bourreau, » sous la dictée de Robespierre. *Hood* nous » proposoit de reconnoître l'ancien ouvrage » de l'assemblée constituante. Alors des in- » trigans, et certes ce n'étoient pas les répu-

---

son ouvrage, qu'il n'a point existé de fédéralisme, mais que cette insurrection départementale étoit *royaliste* ; ce qui est un mensonge encore plus atroce.

Comme le moindre trait de plume de cet imposteur est une calomnie, il assure dans une note, que Despinassi est en ce moment dans le département du Var pour recueillir des pièces contre lui, ce qui est absolument faux ; cet ami s'est rendu à Trévoux, département de l'Ain, où réside son épouse.

» blicains qui s'armèrent pour la convention, profitent des circonstances pour aigrir et séduire la multitude. Une portion des habitans eut la foiblesse de préférer le pain à la mort, la constitution de 1790 au code anarchique et illégal de 1793; le régime ancien mitigé au régime nouveau de la terreur, la tyrannie future des princes à la tyrannie présente de *Fréron*, et à la dictature de *Robespierre.* (17) Quel que soit ce crime que j'abhorrai, la montagne et Fréron doivent se le reprocher. Leur usurpation, leur cruauté, leurs crimes, en furent la seule cause ».

» Toulon est investi : des prodiges de valeur illustrent les assiégeans : ils durent triompher ; ils étoient français. L'anglais s'éloigne. Avec lui s'enfuient, et le petit nombre de ceux qui concourent à livrer et à défendre la ville, et les nombreux accu-

(17) Il est certains hommes qui ne se plaisent qu'à rencontrer des coupables, et qui ne seront pas satisfaits de la manière dont je présente l'affaire de Toulon. Je ne suis ici qu'historien, et je ne dis que la vérité. Je ne nie ni n'excuse le délit. Mais c'est précisément parce que je parle d'un *délit* que je ne dois oublier aucune des circonstances qui en atténuent la gravité, et le font retomber sur d'autres têtes que celles qu'on accuse et qu'on punit.

» sés de *fédéralisme*, et tous les citoyens
» riches, timides ou prévoyans. Il ne resta
» que ceux qui, comme moi, se reposoient
» sur leur innocence. Eh ! quel coupable eut
» osé rester pour braver l'explosion de la ven-
» geance ! (18)

» FRÉRON est dans nos murs : il fait pu-
» blier que TOUS LES BONS CITOYENS *se rendent*
» *au Champ-de-Mars sous peine de mort.*
» J'étois un *bon citoyen* ; mon fils l'étoit
» aussi. Par obéissance nous allons *au champ*
» *de Mars* : trois mille citoyens s'y rendent
» comme nous..... O trahison ! ô crime !
» FRÉRON nous y rassembloit pour nous assa-
» siner ! Ce Sardanapale étoit à cheval, en-
» touré de canons, de troupes, et d'une cen-
» taine de forcenés adorateurs de leur dieu
» *Marat*. FRÉRON dit à ces bourreaux : *en-*
» *trez dans la foule ; séparez-en tous ceux*
» *que vous voudrez, et rassemblez-les le*
» *long de ce mur.* Ces cannibales s'élancent
» dans les rangs ; ils choisissent leurs victimes
» au gré du caprice, des passions, du hasard.
» L'un saisit son ennemi ; l'autre, son rival ;

---

(18) On a déjà vu que la population qui étoit de 28,400, fut réduite à 6 ou 7000.

» celui-ci, son créancier ; celui-là, le mari
» de la femme qu'il rendit adultère ; tous
» s'attachent à ceux qu'ils croyent riches.....
» On m'arrache des bras de mon fils.... On
» m'entraîne au milieu de 200 victimes....
» Fréron donne le signal : de toutes parts le
» feu tonne.... le meurtre est consommé ! ! !

» La terre s'abreuve de sang : l'air retentit
» des cris du désespoir. Les mourans, les
» blessés se meuvent pêle-mêle sur les cada-
» vres, et retombent les uns sur les autres...
» Tout-à coup, par ordre du tyran, une voix
» s'écrie : *que ceux qui ne sont pas morts,*
» *se lèvent.* Les blessés croyent qu'on veut
» les secourir ; ils se dressent : on les fou-
» droye de nouveau ; et bientôt le fer mois-
» sonne tout ce qu'épargna le feu (19).

---

(19) Tous les détails de ces fusillades seroient horribles à raconter. Elles sont sans contredit le plus grand attentat qu'ait enfanté la révolution française. — Lorsque des malheureux blessés parvenoient à s'échapper, et qu'on les retrouvoit, *Fréron* les faisoit reconduire et fusiller de nouveau ; c'est ce que Moïse-Bayle lui reproche dans son deuxième écrit, page 8, en lui disant : *Étoit-ce par humanité que d'autres individus échappés à la fussillade ont été reconduits au supplice ?* Il en est qui, comme le vieillard dont je parle, parvinrent à se sauver. *Moïse-Bayle* nous a conservé le nom de quelques-uns ; il s'écrie, page 5 :

« O *Roubaud*, toi qui, incarcéré depuis l'ouverture des sec-
» tions à Toulon, n'en sortis que lorsque les troupes de la répu-

» Je n'étois que blessé ; j'imitai l'immobi-
» lité du cadavre : on me laissa pour mort.

» blique y rentrèrent, tu fus aussi une des victimes fusillées ! tu » as échappé au plomb meurtrier et aux nombreux coups de sabre » par lesquels on achevoit les victimes ! *Roux* père, *Roux* fils, » *Ponci*, chapelier, et autres, dont je ne me rappelle plus les » noms, vous êtes aussi échappés de la fusillade ! Joignez-vous » à Roubaud ; accourez à ma voix, et venez confondre votre » assassin ».

Je ne rapporterai point toutes les anecdotes que j'ai recueillies sur les lieux, je me borne à transcrire une note relative à ces fusillades, extraite de la réponse que le représentant Durand-Maillane vient d'adresser à *Fréron*.

« On publia, dit-il, par une proclamation, que tous les bons » citoyens eussent à se rendre au Champ-de-Mars, SOUS PEINE » DE MORT. Chacun se fit un devoir de s'y rendre ; on les fit ran- » ger et on les fusilla. L'histoire n'est pas plus longue. Cette fu- » sillade fut même répétée plusieurs fois, sans préjudice de la » guillotine qui coupoit la tête aux femmes et aux vieillards ; » il en est un âgé de 94 ans, le citoyen BEAUSSIER, que l'on » porta dans une chaise à bras jusque sur l'échafaud. Une femme » qui sortoit de l'enfantement, fut arrachée de son lit ; ses » larmes et son état arrachoient des sanglots. Un officier retiré, » le citoyen DELOR, qui avoit perdu un bras au service, se » trouvant casuellement à Toulon, fut du nombre des fusillés ; » son fils avoit tenté de l'enlever ou de le faire retirer, le père » s'y refusa, ce qui obligea ce digne enfant à rester auprès de » lui ; ils furent fusillés tous les deux au même instant. Le ci- » toyen CLERIN, maître mâteur de vaisseaux, qui, quoique âgé » de plus de 70 ans, rendoit encore les plus grands services à » l'arsenal par ses connoissances, s'étant rendu, COMME BON » CITOYEN, au Champ-de-Mars, contre l'avis de sa fille, y subit » le même sort ; enfin des gens de la campagne qui étoient ve-

» Le jour s'éteint : l'ombre de la nuit vient » voiler cette horrible boucherie. Alors, des » hommes, que dis-je ? des harpies précur» seurs des corbeaux, et plus rapaces qu'eux, » accourent dépouiller les morts : ils les fou» lent aux pieds, et les sabrent pour arracher » plutôt les étoffes, les métaux. Je fus comme » les autres, laissé nud sur cette place.

» Après que ces dévorateurs eurent aban» donné nos chairs aux oiseaux de proie.... » lorsqu'aucune voix humaine ne troubla » plus le silence de la mort ; vers minuit, à » cette heure où le proconsul, à l'exemple » de *Néron*, quittoit la table aux orgies, » pour passer dans la couche d'une prosti» tuée, j'osai remuer.... je me dégage.... » j'écoute.... je regarde.... je n'entends que » les derniers soupirs d'un mourant trop lent

---

» nus, après le siège et la prise de Toulon, prendre part à la » joie commune de cette conquête, s'étant également rendus, » COMME BONS CITOYENS, au Champ-de-Mars, furent fusillés » comme les autres ; et comme les fusillades se faisaient avec » la même précipitation qu'on en donnoit l'ordre, plusieurs ne » furent que blessés, et ceux-là se traînant dans la nuit ont été » assez heureux pour échapper. Deux ou trois de ces ressuscités » m'ont parlé, et il me falloit les prier de ne pas continuer le » récit des horreurs qu'ils me racontoient ».

(*Note de Durand-Maillane*).

» à expirer.... je ne vois au loin que quelques » chiens acharnés sur un cadavre.... j'apperçois à peu de distance un malheureux qui » s'agite.... Il m'appelle par un long soupir.... » je réponds par un foible gémissement..... » appuyés sur nos genoux, et nous traînant » de corps morts en corps morts, nous avançons l'un vers l'autre.... déjà nos mains se » touchent... Il me parle : sa voix me trouble... » Ciel ! c'étoit mon fils ! ! ... ô nature.... je » tombe défaillant sur son sein.... il me rappelle à la vie ; nos pleurs se confondent ; » nos cœurs se pressent : et, appuyés l'un » sur l'autre, nous essayons de marcher....

» Avant le jour, nous arrivons à une campagne. Le lendemain, j'entends l'explosion » de nouveaux coups de feu.... Plus de 800 » malheureux furent ainsi massacrés *sans* » *jugement*.... Graces à la providence, nous » échappons tous les deux à la rage du tyran ».

Après ce cruel récit, je dis à cet infortuné : les crimes que tu racontes sont impossibles. La nature humaine n'arriva jamais à cet excès d'atrocité. Il me répond : *si vous ne croyez pas à mon témoignage, ajoutez foi du moins à celui de mon assassin lui-même.* Il me présente alors les lettres de *Fréron* à son

collègue *Moyse-Bayle* (20), et je lis ces phrases terribles :

Toulon, 6 nivose, deuxième année républicaine.

« Cela va bien ici : nous avons requis *douze*

---

(20) *Moïse-Bayle* étoit un député de Marseille, *montagnard*; c'est à ce titre que Fréron correspondoit avec lui. Voici par quel motif il publia une partie de cette correspondance.

Robespierre avoit fait guillotiner l'exécrable Danton, chef de la faction la plus redoutable et peut-être la seule qui ait existé en France, et qui existe encore..... Fréron et quelques autres en voyant tomber cette tête, tremblèrent pour la leur; *Robespierre* projettoit en effet de les envoyer au supplice; ils jouèrent de leur reste, et profitant de la division qui éclata dans le comité de salut public, ils attaquèrent le dictateur; ils furent soutenus à-la-fois par la montagne et par les gens de bien. *Robespierre* fut terrassé.

Après sa mort, *Fréron*, affamé de vengeance, voulut faire mettre en jugement les membres du comité de salut public qui avoient concouru à la mort de *Danton* dont il fut le confident et l'ami. C'est ce qui donna lieu à ses violentes déclamations dans *l'Orateur du Peuple*; alors Moïse Bayle qui soutenoit les accusés, et qui connoissoit toute la scélératesse de Fréron, tenta de le démasquer, en publiant quelques fragmens de sa correspondance. Il fit afficher deux écrits intitulés : *Moïse Bayle au Peuple souverain et à la Convention*, imprimés chez *Vatard et asso. rue de l'Université*, n°. 926.

Fréron ne sut que répondre à Moïse Bayle, il se contenta de disputer sur le nombre des victimes massacrées, et il objecta que s'il les avoit faites *fusiller*, c'est parcequ'à Toulon il n'y avoit pas *de guillotine!* Il n'osa pas nier la vérité des lettres publiées; il laissa cependant échapper une fois le mot de *prétendues*. Moïse Bayle le confondit aussi-tôt dans son second écrit, en disant :

» *mille maçons* des départemens environnans, » pour démolir et raser la ville. TOUS LES » JOURS depuis notre entrée, nous faisons » tomber DEUX CENTS TÊTES ».

Signé FRÉRON.

Toulon, 16 nivose.

« IL Y A DÉJA HUIT CENTS TOULONNAIS DE » FUSILLÉS ».

Signé FRÉRON.

Toulon, 19 nivose.

« Toutes les grandes mesures ont été man- » quées à Marseille par Albite et Cartaux. » Si on eût SEULEMENT fait fusiller COMME ICI, » HUIT CENTS CONSPIRATEURS dès l'entrée des » troupes, et qu'on eût CRÉÉ UNE COMMISSION » MILITAIRE pour CONDAMNER le reste des scé-

---

Quant à ces mots PRÉTENDUES LETTRES, *tu veux insinuer par-là que je t'en attribue qui ne sont pas de toi, il n'y a qu'un* FRÉRON *qui soit capable d'une pareille lâcheté; mais afin de t'ôter tout prétexte de m'imculper; je ferai imprimer tes lettres, ensuite je déposerai les originaux pour que chaque citoyen puisse les examiner.*

Fréron fut réduit au silence; les lettres publiées par son ancien ami, sont donc d'une autenticité inattaquable, et comme tous les crimes dont je l'accuse sont constatés par ces mêmes lettres, il est impossible qu'il en nie un seul.

» lérats, nous n'en serions pas où nous en » sommes ».

Signé Fréron.

A cette lecture, mes cheveux dressèrent sur ma tête, et je regrettai d'être homme. O abîme de la perversité humaine ! ô profondeur du crime ! ô impunité des grands coupables !... Quoi Fréron ! Tu as démoli le toit de nos pères ! Tu as fait massacrer *sans jugement* huit cents victimes ! Ta main en a *signé* l'aveu ! Et tu vis ! et des bourreaux ne t'écrasent pas sous leurs pieds ! et il est des hommes qui t'accueillent ! et tu t'étonnes de ne pas *siéger* au sénat ! et tu te plains de ce qu'aucun français n'a *daigné* te choisir pour le représenter !.... Tigre ! va dans les forêts de la Tartarie *siéger* avec les bêtes féroces.... descends dans les enfers pour y *représenter* le crime.... Tremble malheureux ! d'aussi grands forfaits ne resteront pas toujours impunis.... Tremble, te dis je !... la justice s'avance, et l'échafaud te réclame.... Ah ! si cet échafaud pouvoit être élevé sur les débris des victimes innocentes que tu as fait égorger, on l'appercevroit de tous les points de la république, et les vingt-cinq millions de fran-

272

çais, témoins de ton supplice, applaudiraient à ce grand acte de justice.... Mais non: tu souillerois l'échafaud lui-même .... connois un tourment plus affreux encore, celui de vivre courbé sous le poids de tant de crimes, de honte, d'exécration et d'opprobre... Que les serpens de Tisiphone s'emparent de ton cœur et le rongent.... Qu'une furie vengeresse vienne à chaque instant de la nuit t'éveiller en sursaut.... et que l'être qui partage ta couche, s'arrache épouvanté, de tes bras sanglans....

O monstre! si la terre pouvoit s'entr'ouvrir sous les pas d'un mortel coupable, elle t'eût déjà englouti.... S'il étoit un degré de crime qui pût provoquer la foudre, elle t'eût déjà consumé....
